

A propos de l'établissement en 1719 de la confrérie du très saint sacrement de l'autel, en l'église de St-Eloy/ Ste-Eulalie en Bresse, confrérie en partie fondée suite à l'abolition de l'édit de Nantes en 1685 n'autorisant que l'église catholique.

Le saint sacrement est une hostie consacré, représentant le corps du Christ et exposé dans la partie centrale de l'ostensoir (*objet liturgique*) lequel est placé sur l'autel pour y être vénéré. La **Compagnie du Saint-Sacrement** société [catholique](#) est fondée en 1630. Sa mission : faire « *tout le bien possible et éloigner tout le mal possible* ». Les statuts de cette confrérie sont essentiellement tournés vers le culte et la vénération que l'on doit porter au St-Sacrement, à St-Eloi c'est en 1719 qu'elle s'y établit, combien il y avait d'adhérent (*confrère*), très peu probablement, en ce début du 17<sup>ième</sup> siècle on peut citer le prêtre *B.VITALIS qui doit veiller au bon ordre de la confrérie il doit témoigner que la piété y règne*, parmi les confrères on peut citer H.POCHET bourgeois du lieu ,quelques laboureurs comme L.CHEVELU, le sacristain G.CLAPOT, ils doivent apporter leurs soutien aux malades et aux nécessiteux, lors de leurs visites et réunions ils portent un habit de toile blanche qui les recouvrent des pieds à la tête. Toutes les confréries furent abolies le 18 aout 1792. Voici le texte relatif à l'établissement de la confrérie :

**“ François Paul de Neufville de Villeroy Archevêque et comte de LYON primat de France conseiller du Roy en tous les conseils (né le 15 septembre 1677 à Versailles décède le 6 février 1731 à LYON) fut abbé de Fécamp (1698), archevêque de Lyon (15 août 1714) et Commandeur de l'[Ordre du Saint-Esprit](#) (7 juin 1724). Et sa voix faisant que sur ce qui nous a été représenté de la part du sieur curé ( *Barthélémy VITALIS* ) de la paroisse de St-Eloi,Ste-Eulalie en Bresse de notre diocèse , que ses paroissiens mus de dévotion envers le très saint sacrement de l'autel désireraient ardemment d'en voir établir la confrérie dans leur église paroissiale à l'instar de celles qui se trouvent établies dans la plupart des paroisses de notre diocèse ; et comme un pareil établissement ne peut être fait que de notre autorité nous aurions été très humblement supplié de vouloir nous accorder nos lettres requises en pareil cas ; à ces causes nous archevêque et comte de LYON susdit pour la plus grande gloire de Dieu et l'augmentation de culte du à cet auguste mystère de nos autels avons institué , érigé et établi, instituons, signons et établissons par ces présents dans l'église paroissiale St-Eloi,Ste-Eulalie une confrérie en l'honneur de ses saints sacrements de l'autel pour tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui voudront y être agrégés auxquels nous permettons de s'assembler pour leurs exercices de piété avec pouvoir au sieur curé du lieu , ou à son vicaire d'exposer le très saint sacrement de l'autel le troisième Dimanche de chaque mois , et d'en donner la bénédiction le même jour , à la forme des statuts et règlements généraux de notre diocèse ; accordons les indulgences épiscopales à tous ceux et celles dument confessez et communiez assisteront à la bénédiction, sauf en tous néanmoins les droits et les devoirs paroissiaux et à condition que la dite confrérie demeurera sujette et soumise à perpétuité de notre juridiction autorité et visite et de nos successeurs archevêques de LYON ; Donné à LYON sous notre sceau Archiépiscopal ce cinquième de Février mille sept cent dix huit ainsi signé à l'original l'archevêque de LYON et plus bas de mandat ainsi signé GUICHARD et à coté y est le sceau archiépiscopal. La susdite copie de l'établissement de la confrérie du saint sacrement de l'autel en l'église paroissiale de st-eloi, ste eulalie en Bresse a été par nous François BEGOZ prêtre et chanoine de MONTLUEL et archiprêtre de CHALAMONT et de SANDRANS fidèlement collationnée sur des lettres accordées pour cet effet duement signée de monseigneur. Ainsi signé de l'archevêque de LYON sous son sceau archiépiscopal contre signé par le secrétaire de l'Archevêché, ainsi signé GUICHARD daté du 05/02/1718 à nous présentés, certifiés, reconnus, véritables afin que foi soit ajouté à cette**

**copie si par accident l'original arrivait à se perdre. Fait en notre visite de la dite église de st-Eloi, Ste-Eulalie dans le cours d'une visite. que nous procédons en l'église collégiale de st-apollinaire de MEXIMIEUX c'est le 05/04/1719."**

**Signe : BEGOZ archiprêtre**

Source registre paroissiaux 1716-1720 page 17/27